

# COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL SYNDICAL

Mardi 11 mars 2025

Salle des fêtes de CINTRAY - 18h

Étaient présents : Dagmar Eva BERNITT, Françoise BULARD, Annie DEPRESLE, John AUFFRET, Rémy AVENEL Michel BATARD, Richard BOUCHERIE, Gérard DERYCKE, Philippe DORCHIES, Luc ESPRIT, Michel FRANCOIS, Michel GRUDE, Albert JAVELLE, Joseph KERNEIS, Jean-Émile KROLIK, Michel LESAGE, Éric LEVITRE, Frédéric MALHERBE, Jean-Jacques MONTHULE, Michel OSMOND, Jean-Pierre. PEPELLIN, Alain PETITBON, Jean-Claude PROVOST, Michel QUEMIN, Alain ROCHEFORT, Thierry ROMERO, Bernard TOUSSAINT, François VERDIER, Jean-Pierre VILLECHANOUX

Absents ou excusés : Colette BONNARD, Sylvie CORMIER, Véronique ENAULT, Nathalie GICQUIAUD, Mohamed BENSALAH, Patrice BOUDEYRON, Gérard CHERON, Denis GUITTON, Jean-Claude LANOS, Denis LOUVARD, Philippe OBADIA, Pierre PELERIN, Christophe VANDEWALLE

Sylvie CORMIER représentée par son suppléant Rémy AVENEL  
Patrice BOUDEYRON représenté par son suppléant à Jean-Pierre. PEPELLIN  
Denis GUITTON représenté par son suppléant Jean-Jacques MONTHULE  
Denis LOUVARD représenté par sa suppléante Françoise BULARD (Asst)  
Colette BONNARD a donné pouvoir à Gérard DERYCKE (Asst.)  
Nathalie GICQUIAUD a donné pouvoir à Annie DEPRESLE  
Mohamed BENSALAH a donné pouvoir à Michel GRUDE  
Pierre PELERIN a donné pouvoir à Michel QUEMIN

Sur 20 délégués Eau : 16 présents, et 1 excusé-absent ayant donné pouvoir, 3 excusés-absents sans suppléance ni pouvoir.

Sur 22 délégués Assainissement : 16 présents (dont 4 suppléants), 3 excusés-absents ayant donné pouvoir et 3 excusés-absents sans suppléance ni pouvoir.

Séance ouverte à 18h00.

Secrétaire de séance : Joseph KERNEIS

---

***Monsieur le Président remercie de leur présence Madame Nathalie NOËL, Présidente de l'INSE qui interviendra notamment sur le volet transfert des compétences Eau-Assainissement aux intercommunalités et Monsieur Thierry GERVAIS-DROUHAULT, Conseiller DDFIP auprès des Collectivités qui analysera le budget du SEPASE.***

***Après avoir procédé à l'appel des délégués, le Président constate que le quorum est atteint. Il invite les délégués à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du 28 janvier 2025 (Secrétaire de séance : Albert JAVELLE remercié pour sa relecture et validation du compte-rendu), compte rendu qui n'appelle pas d'observations. Il est donc approuvé.***

***L'ordre du jour est présenté et il est indiqué que les 2 sujets concernant l'INSE (« Mousseurs » et Compétences Eau - Assainissement post 2025) seront abordés en priorité, Madame NOEL ayant une réunion de conseil Municipal à 19h.***

## **Services Eau et Assainissement**

- N°1 : Approbation des Comptes Financiers Uniques Eau et Assainissement 2024
- N°2 : Affectation des résultats 2024
- N°3 : Proposition de programmation des investissements 2025/2027
- N°4 : Présentation et adoption des Budgets Primitifs Eau et Assainissement 2025
- N°5 : État des travaux et chantiers
- N°6 : Protection de la ressource en eau
- N°7 : Compétences Eau et Assainissement post 2025
- N°8 : Questions diverses.

Le CFU (Compte Financier Unique) est un document budgétaire qui remplace, en clôture d'exercice, le Compte de Gestion établi par le comptable public et le Compte Administratif retraçant les écritures de la collectivité.

Il devient obligatoire à partir de 2026.

Au-delà du cadre législatif, l'intérêt principal est de disposer de la complétude des informations comptables et financières dans un seul document.

## **Services Eau et Assainissement**

### **1. Projet INSE "Mousseurs"**

C'est dans le cadre du P.C.A.E.T. (Plan Climat Air Énergie Territorial : outil de planification en vue d'atténuer les effets du changement climatique sur le territoire) mis en place par les EPCI à fiscalité propre (INSE) > 20.000 habitants que cette action s'inscrit.

Parmi les axes et les mesures liées à l'eau potable : **la distribution de kits "mousseurs"** pour économiser l'eau.  
***Le projet nous a été présenté vendredi dernier par F. Rey & JL. Charpentier de l'INSE.***

Objectif INSE : fournir plus de 80% des foyers soit # 13500 dont 52 % SEPASE.

Phase 1 INSE: 5.300 kits dont 2.750 SEPASE.

Coût unitaire : 6.16€ HT financé à 50% AESN / 20% INSE / 30% Syndicats (***Eau du Pays de Verneuil, SAEP3R, SEPASE***)

Coût global : 32.650€ dont 5.100€ SEPASE pour la phase 1.

Procédure de communication et de diffusion non finalisée à ce jour : démarrage envisagé à compter de l'opération INSE "Canton de printemps" (24-25 mai).

***Madame NOEL précise la genèse de ce dossier qui fait partie du P.C.A.E.T. évoqué ci-dessus et rappelle que l'eau est de plus en plus perçue, à juste titre, comme un bien précieux.***

***Elle indique également que les 3 syndicats du territoire de l'INSE ont fait un retour favorable sur cette action pour un financement partagé et proportionnel au nombre d'abonnés.***

***Enfin, il est indiqué qu'au-delà des indications promotionnelles faites par le concepteur du kit, les économies réelles d'eau restent à évaluer. Enfin, nous ignorons le nombre d'habitations déjà équipées.***

**VU L'EXPOSE DU PRESIDENT,**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de distribution de kits « mousseurs » mis en place par l'INSE
- APPROUVE la participation de 30 % du SEPASE
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette opération.

### **2. Compétences Eau et assainissement post 2025**

Loi "NOTRe" (portant nouvelle organisation territoriale de la république) du 07.08.2015 prévoyait de confier les compétences Eau et Assainissement aux EPCI à fiscalité propre (telle l'INSE) pour le 1er janvier 2020.

Possibilité de report au 1er janvier 2026 pour les Intercos, suite à une loi du 03.08. 2018, si 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population s'y opposaient. L'assouplissement des dispositions originelles de la loi "NOTRe" s'est conclu avec la loi « Engagement et Proximité » du 27.12.2019 et la loi 3DS du 21.02.2022 qui ont notamment acté le maintien des syndicats intracommunautaires.

Au 01.01. 2026, en l'état actuel du droit, les compétences Eau & Assainissement seront transférées aux Intercos avec néanmoins des conséquences différentes selon que ces compétences sont actuellement exercées par des communes ou des syndicats intracommunautaires ou des syndicats dont le périmètre s'étend sur plusieurs EPCI à fiscalité propre.

C'est le cas du SEPASE dont le périmètre s'étend sur 2 EPCI (INSE & Agglo Pays de Dreux) et qui à ce jour exerce ses compétences :

- pour l'eau potable : par transfert des compétences de ses communes membres
- pour l'assainissement: par transfert de compétence de l'INSE.

Au 1er janvier 2026, il peut en être de même :

- pour la compétence Eau : à la différence que la compétence Eau des communes étant obligatoirement transférée à l'Interco, l'INSE devient membre du SEPASE en représentation-substitution des communes concernées,
- pour la compétence Assainissement : le SEPASE peut continuer d'exercer cette compétence que l'INSE lui a transféré en 2019 et ainsi, au 1er janvier 2026, le SEPASE aurait pour membres l'INSE & l'Agglo du Pays de Dreux.

La situation n'est pas de même nature, en l'état actuel du droit, pour les syndicats infracommunautaires : soit une délégation de compétences de l'INSE, soit une non-délégation avec dissolution dudit syndicat voire une dissolution obligatoire si le syndicat infracommunautaire a été créé post 01.01.2019.

Mais une proposition de loi sénatoriale (adoptée le 17.10.2024) soutenue par l'ex-Gouvernement Barnier et l'actuel Gouvernement Bayrou (+ le soutien de tous les Groupes), sera, en procédure accélérée (une seule lecture par Parlement), débattue à l'A.N. ces 11-12-13 mars 2025. Elle visera, si elle est adoptée en l'état d'une part, à ne plus rendre obligatoire le transfert des compétences aux Intercos pour les transferts non réalisés à la date de promulgation de la loi, et d'autre part à supprimer la disposition selon laquelle les syndicats créés après le 01.01.2019 seraient obligatoirement dissous.

D'ores et déjà, cette proposition de loi a été adoptée en commission des lois à l'Assemblée Nationale le 03 mars dernier avec quelques amendements mais confirmant les termes principaux de la proposition de loi.

Il est par conséquent très vraisemblable que le statu quo soit acté.

Enfin, rappelons que la réforme initiale (Loi NOTRe de 2015) des services publics de l'eau potable et de l'assainissement visait à restructurer des structures émiettées en termes de dimensions, de fonctionnement et de gestion. L'objectif visait à atteindre des tailles critiques suffisantes pour une plus grande efficience, et être plus en capacité, dans nombreux de territoires, de répondre aux besoins en investissements, face aux enjeux de gestion de la ressource en eau et de son traitement.

***Madame NOËL mesure les interrogations voire les inquiétudes suscitées par ce transfert de compétences aux intercommunalités même si cette orientation et perspective est déjà ancienne.***

***L'INSE n'a pas la volonté de se substituer aux syndicats dont la qualité de travail est soulignée. L'INSE respectera le droit, mais, si les dispositions législatives le permettent, poursuivra sa collaboration avec les syndicats que ce soit par transfert ou délégation de compétence.***

***Madame NOËL souligne néanmoins l'impérieuse nécessité à terme que les organismes de gestion de l'eau et de l'assainissement se restructurent avec l'objectif partagé de répondre aux attentes des abonnés notamment en termes de qualité de l'eau, mais aussi aux investissements très importants à conduire.***

***Enfin, l'objectif d'un prix homogène est aussi très souhaitable.***

***Les avis exprimés par les Délégués, Vice-Présidents et Président du SEPASE vont dans le même sens avec des nuances exprimées sur les échéances et le périmètre des futures structures de gestion de l'eau et de l'assainissement.***

### 3. Délibération portant approbation des comptes financiers uniques 2024 du SEPASE

Lors du Conseil Syndical du 28.01.2025, ont été présentés les comptes de résultats 2024 (ainsi que tous les éléments relatifs au Rapport d'Orientation Budgétaire).

Ainsi, les données ci-après rappelées sont une synthèse des comptes 2024.

#### BUDGET EAU

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT DE CLOTURE
Dépenses 2024	5 078 115,88 €	1 428 754,70 €	
Recettes 2024	5 731 347,70 €	1 117 332,89 €	
Solde exercice	653 231,82 €	-311 421,81 €	341 810,01 €
report année antérieure	2 657 533,67 €	494 779,37 €	3 152 313,04 €
Résultat 2024	<b>3 310 765,49 €</b>	<b>183 357,56 €</b>	3 494 123,05 €

#### BUDGET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT DE CLOTURE
Dépenses 2024	3 706 425,00 €	4 191 415,64 €	
Recettes 2024	3 523 668,06 €	2 979 550,29 €	
Solde exercice	-182 756,94 €	-1 211 865,35 €	- 1 394 622,29 €
report année antérieure	1 235 390,74 €	3 394 901,42 €	4 630 292,16 €
Résultat	1 052 633,80 €	2 183 036,07 €	3 235 669,87 €
Intégration résultats Bérou	104 165,00 €	37 653,00 €	141 818,00 €
Résultats 2024	<b>1 156 798,80 €</b>	<b>2 220 689,07 €</b>	3 377 487,87 €

- Totaux reports au 01.01.2025 : 6 871 610 €
- + pour rappel provisions : 1 350 000 € sur le budget Eau  
700 000 € sur le budget Assainissement ] 2 050 000 €
- Trésorerie au 01.01.2025 : 6 422 122 €

*Monsieur GERVAIS-DROUHAULT précise que le delta Dépenses /Recettes de la section d'exploitation permet de dégager la capacité de financement du Syndicat.*

*Sur le budget EAU, si on neutralise les amortissements (opérations d'ordre), on retrouve un solde positif de 900 K€, solde en progression depuis 2019 (x 2)*

*Cette capacité de financement (37 %) permet de prévoir des dépenses d'équipement.*

*Sur le budget Assainissement la CAF est de 29 %.*

*La gestion de la dette et la cadence des travaux sont maîtrisées sur les 2 budgets.*

*La parole est donnée à Albert JAVELLE, doyen de la séance.*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Finances du mardi 25 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du SEPASE

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

**VU L'EXPOSE DU PRESIDENT,**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical (Le Président ayant quitté la salle) à l'unanimité  
- APPROUVE les Comptes Financiers Uniques 2024 du SEPASE pour les budgets Eau et assainissement  
- DONNE pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 4. Affectation des résultats 2024

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil Syndical l'affectation des résultats des budgets Eau et Assainissement de l'exercice budgétaire 2024, conformément aux Comptes Financiers Uniques qui viennent de vous être présentés et des restes à réaliser dont le détail vous est rappelé ci-après.

BUDGET EAU	DEPENSES	RECETTES
ETUDE	7 730,00 €	
RUE SAUVE QUI PEUT	21 492,50 €	
REHAB CHATEAUX D'EAU	40 000,00 €	
DIAGNOSTIC FORAGES	30 000,00 €	
AUTOMATES	100 920,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>200 142,50 €</b>	0

BUDGET ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
FRANCHEVILLE	518 346,37 €	
PISEUX	500 920,50 €	
RUE SAUVE QUI PEUT	13 946,40 €	
CADEN	8 000,00 €	
LOGICIEL GEOTEC	4 400,00 €	
MATERIEL DE TRANSPORT	282 017,79 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 327 631,06 €</b>	<b>765 621 €</b>

Budget EAU : DEPENSES 200 142,50 €

Budget ASSAINISSEMENT : DEPENSES 1 327 631,06 €  
RECETTES 765 621,00 €

#### RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET EAU

A - Résultat de l'exercice	653 231,82 €
dont B plus value nettes de cession d'actifs	17 202,00 €
C - Résultats antérieurs reportés	2 657 533,67 €
Résultat à affecter D = A + C	3 310 765,49 €
E - Solde d'exécution de la section d'investissement	183 357,56 €
F - Solde des reste à réaliser	-200 142,50 €
Besoin de financement = E + F	-16 784,94 €
AFFECTATION = D	3 310 765,49 €
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs	17 202,00 €
Affectation en réserves R 1068	0,00 €
Report en exploitation R 002	3 293 563,49 €

## RESULTATS D'EXPLOITATION BUDGET ASSAINISSEMENT

<b>A - Résultat de l'exercice</b>	<b>-182 756,94 €</b>
B - Résultats antérieurs reportés	<b>1 235 390,74 €</b>
C - Intégration Résultats BEROU-LA-MULOTIERE	<b>104 165,00 €</b>
<b>Résultat à affecter D = A + B + C</b>	<b>1 156 798,80 €</b>
<b>E - Solde d'exécution de la section d'investissement dont intégration Résultats Bérou-la-Mulotière (37 653 €)</b>	<b>2 220 689,07 €</b>
<b>F - Solde des restes à réaliser</b>	<b>-562 010,06 €</b>
<b>AFFECTATION = D</b>	<b>1 156 798,80 €</b>
Affectation en réserves R 1068	0,00 €
<b>Report en exploitation R 002</b>	<b>2 220 689,07 €</b>

Le Conseil Syndical, sur proposition de Luc ESPRIT et de Annie DEPRESLE, Vice-Présidente aux Finances, ACCEPTE à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessus.

## 5. Proposition de programmation des investissements 2025/2027

BUDGET EAU		
Priorité		
1	PORTE CHÂTEAU D'EAU LES BAUX DE BRETEUIL	5 K€
1	ACBD Travaux renouvellement réseau	350 K€
1	MAT IND GROUPE ELECTROGENE	30 K€
1	MAT SPEC Ballons antibielier, compteurs	280 K€
1	MAT TRANSPORT camion occa remorque vh	150 K€
1	MAT INFORMATIQUE tablettes	15 K€
1	MOBILIER	10 K€
1	ETUDES (ACBC)	275 K€
1	Abri siège	30 K€
1	Bassin versant de la sagne	30 K€
1	Réhab réseau Tillières (150 m)	40 K€
1	Primevères - Sylvains les Moulins	100 K€
1	Réhab réseau AEP Les Essarts (2 kms)	500 K€
2	Rehab réseau AEP Les Minières/Morainville (5kms)	750 K€
2	Réhab réseau AEP Francheville (1km)	150 K€
3	Réhab réseau AEP Le Lesme (3,5 kms)	500 K€
3	Etude forage AEP Breteuil	100 K€
3	Réhab Châteaux d'eau Bémécourt/Les Baux de Breteuil	400 K€
3	Renforcement et bouclage La Lande à Mandres (hypodrome)	800 K€
3	Petit Cuisinet à Cintray	600 K€
	<b>TOTAL</b>	<b>5 115 K€</b>
1	Future unité de traitement (dont terrain) (1 M° en 2 - 1M° en 3 - 2,7 M° en 4 et 5)	300 K €
		<i>Pour le démarrage des études</i>

*Les investissements nouveaux relifs au fonctionnement de la régie et à nos locaux représentent 245 K€*

*Travaux urgent à réaliser*

*Mis en priorité 2 car des investissements conséquents ont déjà été réalisés sur ces secteurs des dernières années*

*Réhabilitation complète : Cuve, enduits extérieurs, canalisations, ...*

*Demandes liées à l'urbanisation future*

BUDGET ASSAINISSEMENT		
Priorité		
1	Porte station verneuil	6 K€
1	INSTALLATIONS GENERALES aménagement sce techn	300 K€
1	Réseau EU Breteuil (Rue du Conseil, ...)	300 K€
1	Camera sur chariot	50 K€
1	Poste relevage Ambenay	20 K€
1	Etudes	275 K€
1	Nouveau travaux STEP FRANCHEVILLE ?	?
1	Pompes	100 K€
1	Matériel stansport	50 K€
2	Création réseau EU Les Lyres (lotissement)	200 K€
2	Création réseau EU Bérou (hameau La Guillerie)	400 K€
2	Création réseau EU MSI (quartier Silo -Pont de Pierre)	1 M€
3	STEP VERNEUIL Échéance post 2027	
3	STEP BRETEUIL Échéance post 2027	
TOTAL		2 701 K€

*Ces propositions d'investissements Eau et Assainissement ont été présentées, discutées et priorisées lors de la réunion conjointe des Commissions Eau et Assainissement du 18.02.2025, de la Commission Finances du 25.02.2025 et de la réunion de bureau du 04 mars dernier.*

*Les priorités 1 ont été inscrites aux budgets primitifs 2025, travaux qui devraient être engagés ou réalisés sur cet exercice.*

## 6. Présentation et adoption des Budgets Primitifs Eau et Assainissement 2025

*La parole est donnée à Annie DEPRESLE, Vice-Présidente aux Finances.*

Afin de mesurer les évolutions, la note préparatoire rappelle les comptes de résultats des Budgets des 5 exercices précédents (2020 à 2024).

Nos commentaires relatifs aux Budgets Primitifs 2025 seront effectués en comparaison avec le dernier exercice 2024 En outre, ces des budgets primitifs sont construits avec des hypothèses hautes en charges et des hypothèses basses en produits

Enfin, un périmètre d'activité qui inclut le SIADEP (Syndicat de Brezolles) pour le secteur Eau Potable

### BUDGET PRIMITIF EAU 2025

#### SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
CH 011	Charges à caractère général	1 384 198,39 €	1 540 222,82 €	1 484 834,55 €	1 816 883,17 €	1 738 156,81 €	2 453 083,00 €
CH 012	Charges personnel	1 467 649,17 €	1 522 768,83 €	1 648 091,28 €	1 561 825,22 €	1 593 210,07 €	1 819 000,00 €
CH 014	Atténuation de produit	484 835,06 €	447 383,55 €	444 566,95 €	496 993,61 €	455 888,33 €	500 000,00 €
CH 65	Autres charges de gestion courantes	88 242,32 €	68 157,68 €	70 174,32 €	78 892,21 €	62 978,84 €	97 000,00 €
CH 66	Charges financières	36 942,01 €	47 206,82 €	43 740,77 €	40 758,83 €	33 732,60 €	40 091,00 €
CH 67	Charges exceptionnelles	18 248,58 €	176 273,18 €	75 466,57 €	61 160,90 €	43 672,68 €	60 000,00 €
CH 022	Dépenses imprévues		- €	- €	- €	- €	911,50 €
CH 042	Dotations amortissements, dépréciations, provisions	1 140 099,82 €	1 088 728,11 €	1 039 734,73 €	1 065 890,41 €	1 117 332,89 €	1 090 000,00 €
CH 68	Dotations aux provisions et dépréciations	20 000,00 €	700 000,00 €	650 000,00 €	27 069,92 €	33 143,66 €	324 036,00 €
CH 023	Virement à l'investissement						2 385 251,50 €
TOTAL DEPENSES		4 640 215,35 €	5 590 740,99 €	5 456 609,17 €	5 149 474,27 €	5 078 115,88 €	8 769 373,00 €

Postes évolutifs : Énergie / PGSSE / Charges de personnel / Nouvelle provision / Virement à la section investissement

	RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
CH 002	Résultat reporté	1 597 646,57 €	1 547 939,26 €	1 680 275,47 €	1 834 548,34 €	2 657 533,67 €	3 293 563,00 €
CH 013	Atténuations des charges	1 239 300,69 €	1 282 620,77 €	1 486 379,86 €	1 438 963,49 €	1 400 710,18 €	900 000,00 €
CH 70	Vente produits, prestations de services et march	2 866 418,90 €	3 637 064,04 €	3 645 767,41 €	3 947 268,28 €	3 796 865,10 €	4 030 869,00 €
CH 74	Dotations et participations		- €	- €	- €	- €	- €
CH 75	Autres produits de gestion courante	57 026,90 €	76 623,64 €	47 960,92 €	80 505,35 €	24 592,60 €	20 000,00 €
CH 76	Produits financiers		- €	- €	- €	- €	- €
CH 77	Produits exceptionnels	38 248,71 €	134 073,29 €	21 596,26 €	8 190,32 €	26 714,54 €	
CH 042	Opé d'ordre amortissements	389 512,84 €	592 695,46 €	409 177,59 €	477 532,16 €	482 465,28 €	524 568,00 €
CH 78	Reprise provisions						373,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>6 188 154,61 €</b>	<b>7 271 016,46 €</b>	<b>7 291 157,51 €</b>	<b>7 807 007,94 €</b>	<b>8 388 881,37 €</b>	<b>8 769 373,00 €</b>

Postes évolutifs : Résultat reporté / Ventes d'eau en légère baisse / Redevances / Remboursement de frais / et pas de réintégration de provisions

#### Au niveau du Fonctionnement : un budget qui s'équilibre à 8.769.000 €

##### - En dépenses :

Des charges à caractère général en augmentation substantielle à 2.453.000€ explicable notamment par la réalisation du Schéma Directeur et PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux) pour 470.000 € soit la totalité du marché pour les 4 années à venir, la réforme des redevances avec une augmentation de celles-ci mais par contre une diminution de notre charge en électricité résultant de notre nouveau marché 2025 avec Total Énergie.

Des charges de personnel relativement stables ces dernières années mais prévues en augmentation pour 2025 liées au recrutement récent d'un chargé d'études et en prévision le recrutement d'un nouvel électromécanicien.

##### La constitution d'une nouvelle provision de 316.000 €

Enfin, un virement de la section Fonctionnement à la section Investissement pour un montant de 2.385.000 €

##### - En recettes :

Un report de résultat de 3.294.000 €,

Des ventes et prestations globales prévues en hausse modérée voire moindres pour les ventes d'eaux et abonnements mais en augmentation du fait des redevances et du PGSSE.

Les autres postes de recettes n'appellent pas de commentaires particuliers.

#### SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
CH 16	Emprunts et dettes assimilées	127 741,58 €	190 675,61 €	191 439,59 €	160 074,93 €	160 213,22 €	161 000,00 €
CH 20	Immobilisations incorporelles	23 159,09 €	13 000,80 €	19 902,67 €	39 993,22 €	81 313,76 €	661 517,50 €
CH 21	Immobilisations corporelles	491 920,71 €	426 279,94 €	298 961,62 €	499 389,61 €	444 699,51 €	900 000,00 €
CH 23	Immobilisations en cours	140 302,10 €	596 061,63 €	704 772,72 €	1 411 138,99 €	260 062,93 €	1 433 625,00 €
CH 27	Autres Immobilisations financières	221,04 €	- €	- €			
CH 040	Opé. d'ordre amortissement	389 512,84 €	592 695,46 €	409 177,59 €	477 532,16 €	482 465,28 €	524 568,00 €
CH 041	Opérations patrimoniales	15 789,60 €	1 830,00 €	- €			53 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 188 646,96 €</b>	<b>1 820 543,44 €</b>	<b>1 624 254,19 €</b>	<b>2 588 128,91 €</b>	<b>1 428 754,70 €</b>	<b>3 733 710,50 €</b>

Postes évolutifs : Niveau des Investissements

	RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
CH 001	Résultat reporté	566 706,59 €	3 331 522,66 €	2 601 537,33 €	2 017 017,87 €	494 779,37 €	183 357,00 €
CH 021	Virement de la section fonctionnement						2 385 251,50 €
CH 10	Dotations						17 202,00 €
CH 20	Frais études						4 900,00 €
CH 23	immobilisations en cours	9 443,42 €	- €	- €			
CH 16	Emprunts en euros	2 500 000,00 €					
CH 040	Opérations d'ordre	1 140 099,82 €	1 088 728,11 €	1 039 734,73 €	1 065 890,41 €	1 117 332,89 €	1 090 000,00 €
CH 041	Opérations d'ordre	303 919,79 €	1 830,00 €	- €			53 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 520 169,62 €</b>	<b>4 422 080,77 €</b>	<b>3 641 272,06 €</b>	<b>3 082 908,28 €</b>	<b>1 612 112,26 €</b>	<b>3 733 710,50 €</b>

Postes évolutifs : Virement de la section investissement

#### Au niveau des Investissements : un budget qui s'équilibre à 3.734.000 €

- En dépenses :

**Un niveau global en forte hausse du fait des nouvelles immobilisations incorporelles, corporelles et en cours résultant du programme d'investissements conséquent tel que précédemment présenté.**

- En recettes :

**Un résultat reporté en réduction à 183.000 € comme rappelé précédemment avant le vote des comptes financiers 2024.**

**Et un transfert de la section Fonctionnement pour 2.385.000 €**

### **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025**

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
CH 011	Charges à caractère général	883 678,42 €	929 036,80 €	861 200,50 €	1 015 566,99 €	1 196 217,33 €	1 221 746,00 €
CH 012	Charges personnel	746 300,00 €	781 100,00 €	824 045,64 €	802 440,61 €	796 605,04 €	900 000,00 €
CH 014	Atténuation de produit	84 712,94 €	83 040,45 €	84 448,05 €	51 970,39 €	90 148,67 €	100 000,00 €
CH 65	Autres charges de gestion courantes	24 141,87 €	25 948,95 €	25 992,40 €	25 196,78 €	54 680,19 €	65 000,00 €
CH 66	Charges financières	94 373,53 €	73 057,06 €	64 453,39 €	53 517,73 €	55 312,08 €	103 704,00 €
CH 67	Charges exceptionnelles	41 404,35 €	77 055,46 €	120 639,44 €	46 421,81 €	43 221,86 €	60 000,00 €
CH 022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €	197 541,00 €
CH 042	Dotations amortissements, dépréciations, provisions	1 223 464,01 €	1 258 955,04 €	1 283 695,64 €	1 328 196,91 €	1 429 633,37 €	1 450 000,00 €
CH 68	Dotations aux provisions et dépréciations	17 000,00 €	400 000,00 €	300 000,00 €	31 058,14 €	40 606,46 €	519 648,00 €
CH 023	Virement à l'investissement						
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3 115 075,12 €</b>	<b>3 628 193,76 €</b>	<b>3 564 475,06 €</b>	<b>3 354 369,36 €</b>	<b>3 706 425,00 €</b>	<b>4 617 639,00 €</b>

Postes évolutifs : Energie / Produits de traitement / RSDE / Charges de Personnel / Provisions

	RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
CH 002	Résultat reporté	1 609 315,98 €	1 846 112,00 €	1 891 917,16 €	1 030 869,51 €	1 235 390,74 €	1 156 798,00 €
CH 013	Atténuations des charges		- €	30 963,63 €	25 370,68 €	30 834,57 €	- €
CH 70	Vente produits, prestations de services et march	2 876 420,92 €	2 969 541,40 €	2 071 483,77 €	2 950 425,60 €	2 976 480,52 €	2 990 148,00 €
CH 74	Dotations et participations	1 430,89 €	116 847,70 €	130 028,29 €	113 328,45 €	48 979,24 €	- €
CH 75	Autres produits de gestion courante		31 606,55 €	12 204,23 €	- €	29 078,51 €	20 000,00 €
CH 76	Produits financiers						
CH 77	Produits exceptionnels	28 005,98 €	2 550,49 €	9 323,76 €	13 353,44 €	1 808,51 €	- €
CH 042	Opé d'ordre amortissements	446 013,35 €	553 452,78 €	454 423,73 €	439 412,42 €	436 486,71 €	450 693,00 €
CH 78	Reprise provisions		- €	- €	17 000,00 €	- €	- €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 961 187,12 €</b>	<b>5 520 110,92 €</b>	<b>4 600 344,57 €</b>	<b>4 589 760,10 €</b>	<b>4 759 058,80 €</b>	<b>4 617 639,00 €</b>

Postes évolutifs : Redevances / RSDE

### **Au niveau du Fonctionnement : un budget qui s'équilibre à 4.618.000 €**

- En dépenses :

**Des charges à caractère général en augmentation très mesurée grâce à un poste électricité en diminution substantielle (-180.000€) mais une augmentation du poste produits de traitement et autres fournitures**

**Des charges de personnel en augmentation comme précédemment indiqué et pris en charge à 50% par le budget Assainissement**

**Des charges financières qui montrent une augmentation de + 50.000 € mais imputables à la reprise des emprunts de Bérou-la-Mulotière.**

**Et la constitution d'une nouvelle provision de 500.000 €**

- En recettes :

**Un report de résultat de 1.157.000 €**

**Des ventes et prestations prévues globalement stables voire prudentiellement avec une baisse des facturations d'eau assainie mais une hausse des redevances par l'adoption au Conseil de décembre d'une contre-valeur de 0.16€ / m3**

**SECTION INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
CH 16	Emprunts et dettes assimilées	309 733,54 €	366 503,64 €	362 937,06 €	357 162,31 €	409 663,63 €	407 600,00 €
CH 20	Immobilisations incorporelles	19 463,05 €	6 112,26 €	5 745,60 €	60 661,55 €	68 948,18 €	355 900,00 €
CH 21	Immobilisations corporelles	402 821,04 €	219 174,77 €	126 360,55 €	49 146,42 €	171 667,08 €	808 017,79 €
CH 23	Immobilisations en cours	100 039,49 €	1 536 231,24 €	809 686,01 €	1 654 851,85 €	2 996 623,36 €	2 679 398,21 €
CH 27	Autres Immobilisations financières						
CH 020	Dépenses imprévues						
CH 45	Comptes de tiers			358 078,25 €	3 904,75 €	108 026,68 €	- €
CH 040	Opé. d'ordre amortissement	425 099,35 €	553 151,57 €	454 423,73 €	439 412,42 €	436 486,71 €	450 693,00 €
CH 041	Opérations patrimoniales			43 065,00 €		- €	66 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 257 156,47 €</b>	<b>2 681 173,48 €</b>	<b>2 160 296,20 €</b>	<b>2 565 139,30 €</b>	<b>4 191 415,64 €</b>	<b>4 768 109,00 €</b>

Postes évolutifs : Niveau des investissements

	RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
CH 001	Résultat reporté	1 410 484,39 €	3 926 940,05 €	3 418 246,54 €	3 209 898,94 €	3 394 901,42 €	2 220 689,00 €
CH 021	Virement de la section fonctionnement						
CH 10	Dotations				5 000,00 €		
CH 13	Subventions	38 013,00 €	563 273,00 €	270 350,00 €	749 864,00 €	1 078 701,00 €	1 030 920,00 €
CH 20	Frais études					13 293,86 €	
CH 23	Immobilisations en cours	12 135,12 €	1 496,93 €		31 358,87 €	162 189,38 €	- €
CH 16	Emprunts en euros	2 500 000,00 €	348 755,00 €		621 672,00 €	187 706,00 €	
CH 45	Comptes de tiers			354 837,96 €	14 050,00 €	108 026,68 €	- €
CH 040	Opérations d'ordre	1 223 464,01 €	1 258 955,04 €	1 283 695,64 €	1 328 196,91 €	1 429 633,37 €	1 450 000,00 €
CH 041	Opérations d'ordre			43 065,00 €			66 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>5 184 096,52 €</b>	<b>6 099 420,02 €</b>	<b>5 370 195,14 €</b>	<b>5 960 040,72 €</b>	<b>6 374 451,71 €</b>	<b>4 768 109,00 €</b>

Postes évolutifs : Subvention AESN - CD

**Au niveau des Investissements : un budget qui s'équilibre à 4.768.000 €**

- En dépenses :

Comme pour 2024, un budget de nouveau en hausse significative du fait des investissements

- En recettes :

Un report de résultat de. 2.221.000 €

Des subventions d'un niveau voisin à celui de 2024

**Et s'il fallait souligner les décisions qui ont présidé à la construction de ces budgets primitifs :**

- D'une part une dynamique d'investissements prévisionnels à la fois volontariste et nécessaire (voisins de 3 millions d'€).
- Pour ce faire, notamment un virement conséquent de la section Fonctionnement Eau à la section Investissement Eau (2.385.000 €).
- D'autre part, pas de réintégration de provisions antérieurement constituées et qui représentent 2.050.000 €
- La constitution de nouvelles provisions pour 816.000 € dans la perspective de dépenses plus conséquentes pour les futurs exercices.

*Monsieur GERVAIS indique que 89 % des abonnés Eau et 92 % des abonnés Assainissement paient spontanément leurs factures. Le taux de recouvrement au bout de 2 ans est de 97.38 % pour l'Eau et 95.5 % pour l'Assainissement.*

*Les poursuites contentieuses menées par la SGC sont d'autant plus efficaces que les « Tiers » sont bien renseignés, et que l'inscription en créances douteuses n'efface pas la dette.*

*Il mentionne également que le niveau d'endettement va baisser car le SEPASE n'a pas recours à de nouveaux emprunts pour effectuer ses travaux.*

*Enfin, il mentionne que le SEPASE fait partie des 5 plus grandes collectivités suivies et notées par le SGC de Verneuil, et que les relations entre ces deux services sont excellentes.*

*La « note comptable » obtenue est de 95 /100, avec 22 items validées sur 23.*

Le Conseil Syndical, sur proposition de Luc ESPRIT et de Annie DEPRESLE, Vice-Présidente aux Finances,

**VOTE à l'unanimité le Budget primitif EAU pour l'année 2025 et autorise le Président à constituer des provisions à hauteur de 316 000 €.**

**VOTE à l'unanimité le Budget primitif ASSAINISSEMENT pour l'année 2025 et autorise le Président à constituer des provisions à hauteur de 500 000 €.**

## 7. État des travaux et chantiers

Interconnexion SEPASE - SIADEP : clos et reste point sur "levée des réserves".

Châteaux d'eau Bourth : procédure d'appel d'offre en cours et examen propositions entreprises le 10 avril.

STEP Francheville : mise en route effective mais avec problème technique relatif aux entrées d'eaux claires-parasites.

Différend-contentieux avec maître d'œuvre (Verdi) pour un règlement amiable ou à défaut contentieux judiciaire. Source problème examinée parallèlement par nos soins.

Réception normalement programmée au printemps avec nos interlocuteurs habilités (AESN-Police de l'eau-DDTM).

Démolition ancienne STEP engagée.

*Ce point de la STEP de Francheville fera l'objet d'un point détaillé lors du prochain Conseil.*

Renouvellement canalisation Château d'Eau à STEP finalisé d'ici fin mars.

STEP Piseux : outre le retard # 6 mois déjà indiqué en Conseil, la mise en eau devrait intervenir le mois prochain.

PGSSE : phase 1 terminée relative à l'état des lieux du patrimoine avec une réunion de restitution programmée ce 13 mars.

RSDE : l'étude (obligatoire) notamment sur la recherche de polluants et leur origine, pour la STEP Verneuil (> 10.000 équiv. hab) fera l'objet d'une restitution le 20 mars.

Tillières-sur-Avre : Travaux de renouvellement de canalisations (proximité ligne SNCF) à conduire (en raison de leur vétusté) pour pérenniser une bonne alimentation en potable pour le bourg de la commune.

Poste de relevage Ambenay : acquisition réalisée pour une programmation prochaine.

## 8. Protection de la ressource en eau

### 6.1. Gestion propriété foncière SEPASE-BAC Sylvains-les-Moulins et projet Agroforesterie

Le SEPASE, dans sa stratégie de la protection de la ressource en eau, cible notamment le volet Végétalisation en particulier sur les territoires des BAC de Coulonges et des Barrières Rouges.

Nous disposons en propriété d'une parcelle de 15h19a située dans le périmètre rapproché du forage de Coulonges et qui doit répondre à différentes conditions de valorisation (STH / Fertilisation / Chargement ha / ...). Parcelle ayant fait l'objet d'une convention de mise à disposition (prêt à usage), à titre gratuit, à un agriculteur puis reprise par le SEPASE en 2022 afin d'une remise en état de surface en herbe (plusieurs fauches puis ce printemps, labour "léger" suivi d'un semis "graminées-légumineuses").

Ensuite remise à disposition d'un agriculteur avec cahier des charges et valorisation par l'intéressé du fourrage récolté.

Parallèlement, proposition d'effectuer de l'agroforesterie dans cette parcelle qui, à la fois, respecte les obligations liées à l'emplacement de la parcelle, maintient une destination agricole et permet outre une production fourragère, celle à moyen voire long terme de fruits et/ou de bois d'œuvre. En outre, l'agroforesterie, si sa validité économique reste à démontrer, répond aux objectifs de la protection de la ressource en eau (apport matière organique, réduction fuite nitrates, infiltration de l'eau, habitats favorables aux insectes, absorption CO2).

Enfin, possibilité d'une opération pédagogique et de communication en lien avec établissement(s) scolaire(s) voisins.

Projet et 1<sup>ère</sup> approche étudiés avec le service concerné (agroforesterie, haies) de la C.R.A.N. (cf. visuel parcellaire)

- interlignes de 20m (26 pour les 2 lignes est-ouest) / interplants de 8m / tournières de 24m
- plantations : bois d'œuvre (châtaigniers/ormes/érables/...) / jeunes plants 1-2 ans racines nues ou mottes (# 4€ - 5€) / 740 plantations (# 50/ha) + protection gibier et tuteurs + paillage copeaux ou paille
- budget voisin de 15k€ + travaux d'implantation arbres/protections/copeaux-paille avec accompagnement AESN 80% **également voisin de 12-15 K€.**
- entretien annuel # 1 à 2 jrs/an/ha en "régime de croisière"
- date prévisionnelle de plantation : automne 2025.

Projet technique à finaliser en termes techniques et budgétaires.

*Il est précisé que la parcelle donnera lieu, suite aux fauches et réimplantation de graminées-légumineuses, à une nouvelle convention de « prêt à usage » en 2025 et la valorisation des fourrages produits le serait par un agriculteur soit disposant d'un élevage de ruminants soit par vente auprès de tiers.*

*La réalisation de la prestation « plantations – protection – tuteurs – paillage » donnera lieu à consultation de plusieurs entreprises à la fois sur le coût et le cahier des charges. Enfin, l'arrosage notamment en début de cycle pourrait s'imposer.*

*La construction technique du projet, si validé par le Conseil, sera poursuivie avec des points périodiques en Bureau et Conseil.*

**Avis du Conseil Syndical sur la poursuite du projet : à l'unanimité favorable.**

## 9. Questions diverses

*Des remerciements sont adressés à Alain PETITBON et Thierry ROMERO pour l'organisation de la visite du SETOM, visite qui a suscité un grand intérêt, tant sur le fond que sur l'accueil et la disponibilité accordée.*

- Prochaine réunion de Bureau « Restreint » : Mardi 15 avril 2025 à 16h au siège du SEPASE.
- Prochaine réunion du Conseil Syndical : Mardi 22 avril 2025 – 18h – Salle le Lux à BRETEUIL